Réf. Farde e-Assemblées : 2746551

N° OJ : **61**

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/11/2026

Objet : Subside 2026.- UCLouvain.- Montant : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que l'UCLouvain – Institut de recherche LAB – Équipe Uses&Spaces, représentée par Monsieur Gérald Ledent, a introduit une demande de subside de 10.000,00 EUR pour la réalisation de la publication « Domestiquer le bureau. Reconvertir les bureaux en logements abordables en Belgique », dans le cadre du commissariat du pavillon belge de la Biennale de Venise 2027 ;

Considérant que cette publication vise à étudier le potentiel de reconversion des immeubles de bureaux inoccupés en logements abordables, en croisant analyses architecturales, études de projets de reconversion et témoignages d'habitant·es ;

Considérant que cette problématique revêt une importance particulière pour la Ville de Bruxelles, où la coexistence de surfaces de bureaux inoccupées et de difficultés croissantes d'accès à un logement de qualité constitue un enjeu majeur pour le développement urbain ;

Considérant que la transformation du patrimoine immobilier existant représente une piste de réflexion importante pour répondre aux besoins en logements, tout en favorisant une utilisation plus rationnelle des bâtiments et une évolution durable du tissu urbain de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que cette publication apportera des éléments d'analyse et des pistes de réflexion utiles aux services de la Ville, aux responsables politiques et aux professionnel·les de l'urbanisme et de l'architecture, notamment en matière de réglementation urbanistique, de qualité des logements et d'habitabilité ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a tout intérêt à soutenir les initiatives de recherche et de diffusion des connaissances qui contribuent à nourrir la réflexion sur l'avenir de son territoire et les réponses à apporter aux enjeux du logement ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2026.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2026 à UCLouvain pour une publication « From Office to Home? Affordable Housing through Office Conversion in Belgium » est approuvé.

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :

Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)